Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **Universalkleber K 1 transparent**

· Code du produit: 8509.00

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:

Geistlich Ligamenta AG
Engstringerstr. 5
CH-8952 Schlieren
Tel.: +41 44 7338833
Fax: +41 44 7338877

· Service chargé des renseignements: safety@geistlich.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 733 88 33 (Mo-Fr 07:00-12:00;13:00-16:00)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétone

· Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
· Description:
Mélange de solvants
Colle

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-0000	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	ethanol Flam. Liq. 2, H225	10-<25%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 Révision: 07.12.2015

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 2)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Symptomatische Behandlung.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 3)

· Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-64-1 acétone (40,0%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm B;
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
67-63-0 2-propanol (22,5%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm B SSc;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-64-1 acétone (40,0%)	
BAT (Suisse)	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
67-63-0 2-propanol (22,5%)	
BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton 25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter

· Protection des mains:
Gants résistant aux solvants

Gants de protection

Gants en caoutchouc
Empfohlen: Butylkautschuk $\geq$ 0,5 mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants
Valeur pour la perméabilité: taux $\leq$ 4
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 5)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· Indications générales.	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	55 °C
· Point d'éclair	-18 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	425 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	2,6 Vol %
· Supérieure:	15,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	233 hPa
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	1200 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	50,0 %
· Eau:	0,0 %
· Teneur en substances solides:	38,0 %
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 6)

· **10.2 Stabilité chimique**
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

*
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
· Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (rbt)
64-17-5 ethanol		
Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20000 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 7)

· Autres indications écologiques:
· Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**
· ADR, IMDG, IATA UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR 1866 RÉSINE EN SOLUTION (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)
· IMDG ADHESIVES
· IATA Adhesives

· IMDG, IATA

· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**
· Marine Pollutant: Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler: 33
· No EMS: F-E,S-E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 8)

· Stowage Category	A
· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1866, RÉSINE EN SOLUTION (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa), 3, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· Usage usage privé et industriel

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:
- · Classe Part en %

NK 0.2
NK 50-100
NK 50-100

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 07.12.2015 *Révision: 07.12.2015*

Nom du produit: Universalkleber K 1 transparent

(suite de la page 9)

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Service établissant la fiche technique: QS
· Contact: Tel: +41 44 733 88 33; Email: safety@geistlich.ch
· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente